



Communiqué de presse

Date 27.04.2018
Embargo aucun

Mise en garde publique : Listérias dans le fromage au lait cru « Brillat Savarin le Vignelait »

Des listérias ont été décelées dans un fromage français, le « Brillat Savarin le Vignelait », vendu par divers détaillants et grossistes. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV recommande de ne pas consommer ce produit. L'importateur suisse, Laiteries Réunies Genève LRG, a ordonné un retrait immédiat des points de vente.

Le fabricant français a constaté la présence de *Listeria monocytogenes* dans ce fromage au lait cru à l'occasion d'un autocontrôle. Le système européen d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), tout comme les autorités cantonales de Genève en ont informé l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu, l'importateur suisse, Laiteries Réunies Genève LRG, a immédiatement ordonné à ses clients de retirer le produit des rayons et lancé un rappel.

Les produits concernés sont les suivants :

Brillat Savarin le Vignelait au lait cru

- Emballage de 500 g
- Numéro du lot : 77432 – D57
- Date limite de consommation : jusqu'au 05.05.2018 compris
- Vendu chez divers détaillants et chez les grossistes Prodega / Growa et Aligro



L'OSAV recommande à la population de ne pas consommer ces fromages. Les listérias peuvent avoir des incidences sur la santé humaine. Dans certains cas, la consommation d'un produit contaminé par des listérias peut déclencher des symptômes semblables à ceux de la grippe (fièvre, maux de tête, nausées). Les femmes enceintes et les

personnes souffrant d'une déficience immunitaire devraient consulter un médecin si elles présentent de tels symptômes après avoir consommé ce produit.

Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI